il ne s'agissait pas de possessions démoniaques, mais de maladies. Jésus n'entre pas dans cette voie. Les démons, dit-il, ne se chassent pas les uns par les autres ce qui aurait depuis longtemps mis fin à « leur empire »... Non, ils sont chassés parce qu'ils ont affaire à « plus fort qu'eux », et leur défaite est signe « que le règne de Dieu est arrivé parmi vous ». Cette défaite actuelle de Satan ne l'empêchera pas de prendre une contre-offensive, qui aura même dans certains cas un singulier succès, puisque le démon chassé reviendra « avec sept autres esprits pires que lui » : c'est que la mauvaise foi humaine, telle qu'elle se manifeste dans l'accusation que viennent de formuler les Pharisiens contre Jésus, constitue l'aveuglement volontaire et persévérant qui se nomme « le péché contre le Saint Esprit », par quoi s'ouvre la voie au retour définitif de l'ennemi renforcé. — Ici donc, comme ailleurs et plus même qu'ailleurs, il est évident que Jésus parle du démon et des possessions démoniaques comme de *réalités* au sujet desquelles il n'y a pas d'erreurs à dissiper ni parmi ses disciples, ni parmi ses adversaires.

Le vrai problème posé par les possessions évangéliques n'est pas là. Il nous faut maintenant en rechercher les termes exacts et voir ensuite dans quelle direction de pensée son énoncé nous invite à en poursuivre la solution.

3. — Faisons abstraction pour un instant de la manière dont Jésus s'y prend pour délivrer les possédés. Ne considérons que les symptômes de leur état tels que nous les donnent les descriptions un peu détaillées conservées dans les Évangiles. Il ne semble pas douteux qu'en étudiant ces symptômes morbides et en s'en tenant *à eux seuls*, tout médecin verra dans la femme courbée une paralytique, dans l'énergumène de Gérasa un fou furieux, dans l'enfant guéri le lendemain de la Transfiguration un épileptique, etc... Bien plus, à chaque possession qui nous est présentée dans son individualité se trouve liée une infirmité : le démon rend muet (*Mt.*, 9, 32 ; 12, 22 ; *Mc.*, 9, 16 ; *Lc.*, 11, 14), sourd-muet (*Mc.*, 7, 32 ; 9, 24), muet et aveugle (*Mt.*, 12, 22), « lunatique » (*Mt.*, 17, 15) ; il provoque des crises d'agitation convulsive (*Mc.*, 1, 26 ; *Lc.*, 4, 35 ; surtout *Mc.*, 9, 18-20 et parall., cités ci-dessus). Tous ces phénomènes morbides sont au point de vue médical en liaison étroite avec un état maladif du système nerveux. On voit poindre la tentation, pour le psychiatre, d'isoler ces phénomènes, de ne vouloir baser son jugement que sur eux et de tenter de conclure que sous le nom de possédés, l'Évangile ne nous présente que des malades atteints de névrose. Cette